

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2015 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

| | | |
|-------------|----|--|
| En exercice | 19 | L'an deux mille quinze, le 16 février, |
| Présents | 19 | Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil, |
| Votants | 19 | après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine |
| Absents | 00 | ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de mars. |

Date de convocation : 10/03/2015

Présents : M. P. ANDRE, Mme S. ARNOUX, M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme E. JULLIARD, Mme MJ. KACZMAR, Mme N. LIMOGE, Mme S. POLAT, M. JL. PUGIN, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Mme Lydia GAIFFE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte

20150316-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2015

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2015.

Monsieur Patrick ANDRE souhaite qu'une modification soit apportée à la délibération *Réglementation des cimetières de Derrière-le-Mont et des Fontenottes durant la période hivernale.*

Il est demandé de remplacer la phrase :

« Il est proposé d'accepter d'interdire toute inhumation ou autres travaux dans ces deux cimetières. »

par :

« Il est proposé d'accepter d'interdire toute inhumation ou autres travaux dans ces deux cimetières lorsque les conditions climatiques ne le permettent pas, c'est-à-dire en cas d'abondance de neige ou de fortes périodes de gel. »

Il est demandé de remplacer la phrase :

« - DONNE son accord pour interdire toute inhumation ou autres travaux dans les cimetières des Fontenottes et de Derrière-le-Mont durant la période hivernale. »

par :

« - DONNE son accord pour que tous travaux dans les cimetières des Fontenottes et de Derrière-le-Mont durant la période hivernale, soient soumis à l'accord préalable du Maire en fonction des conditions climatiques. »

Sous réserve des modifications demandées, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20150316-02 Compte Administratif 2014 Budget Communal

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Communal de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 935 775,08 €
- un total de recettes de 1 227 951,10 €

avec un résultat de + 292 176,02 €

En investissement :

- un total de dépenses de 2 718 809,68 €
- un total de recettes de 1 894 559,34 €

avec un résultat de – 824 250,34 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 532 074,32 €.

20150316-03 Compte Administratif 2014 Budget Lotissement

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Lotissement de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 908,96 €
- un total de recettes de 908,96 €

avec un résultat de 0,00 €

En investissement :

- un total de dépenses de 0,00 €
- un total de recettes de 0,00 €

avec un résultat de 0,00 €

Soit un résultat global de 0,00 €, le budget ayant été clôturé par délibération du 28 avril 2014.

20150316-04 Compte Administratif 2014 Budget Lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Lotissement Champ Prouvet de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 1 939 358,51€
- un total de recettes de 3 015 217,98€

avec un résultat de + 1 075 859,47 €

En investissement :

- un total de dépenses de 1 969 176,12 €
- un total de recettes de 1 722 881,84 €

avec un résultat de – 246 294,28 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 829 565,19 €.

20150316-05 Compte Administratif 2014 Budget Caveaux

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Caveaux de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 0,00 €
- un total de recettes de 0,64 €

avec un résultat de + 0,64 €

En investissement :

- un total de dépenses de 35 662,45 €
- un total de recettes de 1 743,33 €

avec un résultat de – 33919,12 €

Soit un résultat global représentant un déficit de 33 918,48 €.

20150316-06 Compte Administratif 2014 Budget Bois

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Bois de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 24 902,52 €
- un total de recettes de 207 128,37 €

avec un résultat de + 182 128,37 €

En investissement :

- un total de dépenses de 31 538,72 €
- un total de recettes de 76 600,00 €

avec un résultat de + 45 061,28 €
Soit un résultat global représentant un excédent de 227 189,65 €.

20150316-07 Compte Administratif 2014 Budget Eau

Madame le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2014 du Budget Eau de la commune de MONTLEBON, qui présente :

En exploitation

- un total de dépenses de 400 644,72 €
- un total de recettes de 519 889,34 €

avec un résultat de + 119 244,62 €

En investissement :

- un total de dépenses de 503 929,28 €
- un total de recettes de 661 729,56 €

avec un résultat de + 157 800,28 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 277 044,90 €.

20150316-08 Compte Administratif 2014 Budget CCAS

Pour information, Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rend compte au Conseil Municipal du résultat du Compte Administratif 2014 du Budget CCAS :

En fonctionnement

- un total de dépenses de 6 338,28 €
- un total de recettes de 8 296,70 €

Soit un résultat global représentant un excédent de 1 958,42 €.

20150316-09 Compte de Gestion 2014 Budget Communal

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Communal.

20150316-10 Compte de Gestion 2014 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Lotissement.

20150316-11 Compte de Gestion 2014 Budget Lotissement Champ Prouvet

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Lotissement Champ Prouvet.

20150316-12 Compte de Gestion 2014 Budget Caveaux

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Caveaux.

20150316-13 Compte de Gestion 2014 Budget Bois

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Bois.

20150316-14 Compte de Gestion 2014 Budget Eau

Le Conseil Municipal, constatant la concordance entre les écritures du Compte de Gestion et celles du Compte Administratif, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte de Gestion 2014 du Budget Eau.

20150316-15 Avenant 01 au lot 02 du marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître – déconstruction et restructuration

Monsieur Régis BINETRUY informe le Conseil Municipal que la société RUGGERI, titulaire du lot 02 dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, a découvert des travaux supplémentaires lors de son intervention sur le chantier.

Il s'agit de l'apparition dans le plafond de l'ancienne salle de chorale, d'éléments non consolidés, qu'il est nécessaire de reprendre pour la poursuite du chantier. A cela s'ajoute la déconstruction d'éléments de cheminée qu'il est obligatoire d'évacuer.

Un devis a été présenté en mairie :

- Déconstruction éléments de cheminée : + 2 230,82 € HT
- Restructuration plafond : + 6 642,85 € HT,

soit une plus-value de 8 573,67 € HT, ce qui représente + 2,60 % du montant du marché initial.

La partie de déconstruction fera également l'objet d'une moins-value sur le lot 01 Désamiantage, déplombage, dont le titulaire, la société SDT, devait se charger, mais n'a pas réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour :

- DONNE son accord pour la réalisation des travaux de déconstruction et de restructuration dans l'aile Est du Cloître.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 02 Déconstruction gros œuvre, dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, passant le coût total de ce lot de 329 981,26 € HT à 338 554,93 € HT.
- AUTORISE l'avenant n°01 du lot 01 Désamiantage, déplombage, dont le montant de la moins-value sera communiqué ultérieurement.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les avenants.

20150316-16 Mise en place d'un projet associatif conventionné avec Familles Rurales du Doubs pour les services à l'enfance

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité met en place depuis plus de 10 ans, un service public d'accueil des enfants scolarisés durant les temps périscolaires, soit le matin (jeux individuels ou collectifs), le midi avec restauration scolaire et le soir (aide aux devoirs proposée). Aujourd'hui, le service périscolaire est ouvert pour 79 places et emploie 6 personnes qualifiées à temps partiel.

Parallèlement, la commune de Montlebon a ouvert une micro-crèche en septembre 2009 avec 10 places d'accueil d'enfants en bas âge. La structure est hébergée dans des locaux municipaux au hameau de Derrière-le-Mont et la gestion en a été confiée par convention à l'association Familles Rurales du Doubs.

Suite à la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, et au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, la municipalité a également mis en place depuis septembre 2014, les Temps d'Accueil Périscolaires de 15h30 à 16h30.

Madame le Maire explique ainsi que toutes les actions menées par la municipalité dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance, répondent à l'axe principal du projet éducatif communal qui est de réaffirmer la place de l'enfant au sein de la famille et de la société en général.

C'est la raison majeure qui a mené la commune de Montlebon à s'engager dans la construction d'une Maison de l'Enfance où y seront rassemblés tous les services municipaux dans le domaine, créant ainsi un grand pôle Enfance au cœur du village et à proximité du groupe scolaire. Ce bâtiment réunira un multi-accueil de 24 places et un périscolaire de 100 places, en remplacement des services micro-crèche et périscolaire actuels.

Jusqu'alors, la municipalité a souhaité gérer en interne les aspects administratifs et techniques de ces services à la population. Seule la gestion de la micro-crèche avait été confiée à un prestataire extérieur, l'association Familles Rurales du Doubs.

Dans un courrier du 25 septembre 2013, le Président de Familles Rurales du Doubs faisait part à la municipalité de sa connaissance par les familles, d'attentes et de besoins en matière de services d'accueil des enfants. L'association proposait alors à la municipalité, ses compétences et son professionnalisme pour la mise en place d'un accueil de loisirs jusque 12 ans pour les mercredis et les vacances scolaires. L'association proposait également une réflexion commune sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Le Conseil Municipal de Montlebon a souhaité dans un premier temps, mener sa réflexion en interne. Aujourd'hui les enjeux de tels services, et surtout l'évolution du pôle Enfance au sein de la commune, a amené la municipalité à revoir sa position. Madame le Maire propose de mettre en place un projet associatif conventionné sur le pôle Enfance avec l'association Familles Rurales du Doubs, comprenant les services suivants :

- le service périscolaire de 100 places
- la restauration scolaire
- les temps d'accueil périscolaires liés à la réforme des rythmes scolaires
- le multi-accueil de 24 places
- l'accueil de loisirs des enfants de 3 mois à 12 ans sur les mercredis après-midi et les vacances scolaires.

La convention a pour objet de :

- définir les modalités d'intervention de l'association dans le cadre des différents services listés ci-dessus,
- déterminer la prestation des intervenants, les conditions de sa mise en œuvre,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Arrivée de Madame Sebahat POLAT à 21h12.

L'exposé de Madame le Maire entendu,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation et en particulier les articles L551-1 et suivants relatifs aux activités périscolaires,

VU la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU le décret n°2013-707 du 02 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

VU la délibération du 02 juin 2014 validant la nouvelle organisation du temps scolaire sur le territoire de Montlebon à compter du 01^{er} septembre 2014,

CONSIDERANT les objectifs du Projet Educatif communal qui fixe les grandes orientations stratégiques en matière d'éducation,

CONSIDERANT le souhait de la commune de Montlebon de renforcer son offre éducative sur le temps périscolaire, temps par ailleurs accru du fait de la réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée de septembre 2014,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Montlebon de faire appel aux ressources et compétences d'acteurs éducatifs dont le projet associatif rencontre les intérêts des enfants et les objectifs de la commune définis pour son territoire,

CONSIDERANT l'intérêt pour l'association Familles Rurales du Doubs d'intervenir sur le territoire de Montlebon avec l'appui des accueils périscolaires de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 18 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat et d'objectifs avec l'association Familles Rurales du Doubs.
- DIT qu'une subvention annuelle sera versée à l'association Familles Rurales du Doubs dont le montant sera précisé au regard du Budget Prévisionnel présenté par l'association, et qui fera l'objet d'une délibération spécifique lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

20150316-17 Création d'un Comité de pilotage pour la mise en place des services à l'enfance avec Familles Rurales du Doubs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour mener à bien la mise en place du projet associatif conventionné avec l'association Familles Rurales du Doubs, et des services à l'enfance sur la commune, il est nécessaire de créer un Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage aura à charge de veiller au bon déroulement de la mise en place des différents services à l'enfance proposés par la commune, à savoir le multi-accueil, le périscolaire, la restauration scolaire et l'accueil des loisirs.

Il se réunira régulièrement et dans les conditions les plus favorables à l'ensemble de ses membres, afin de :

- définir les grandes étapes du projet,
- analyser toutes les options qui s'offrent à la municipalité pour la mise en place des services à l'enfance,
- décider des orientations choisies pour la commune,
- définir le budget de fonctionnement de l'ensemble des services,
- planifier la mise en route des services.

Le Comité de pilotage sera composé de :

- membres du Conseil Municipal,
- représentants de Familles Rurales du Doubs,
- la Secrétaire Générale de la commune.

Se proposent de faire partie des membres du Conseil Municipal :

- Sylvie ARNOUX
- Régis BINETRUY
- Jean-Luc DUFFAIT
- Patricia JOUFFRAY
- Elsa JULLIARD
- Nathalie LIMOGES
- Catherine ROGNON
- Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON
- Aline SAUGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour la composition du Comité de pilotage services à l'enfance tel que ci-dessus.

20150316-18 Ventes des lots 05 et 35 au lotissement communal Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la vente au lotissement communal Champ Prouvet des parcelles 05 et 35, avait déjà fait l'objet de délibérations respectivement les 23/12/2013 et 07/07/2014.

Ces projets de ventes n'ont pu aboutir, suite au désistement des intéressés. Aujourd'hui, de nouvelles personnes souhaitent faire l'acquisition de ces parcelles. Il convient donc de prendre une nouvelle délibération avec les informations de vente suivantes :

- Lot n°05 – 727 m² - 145 € / m² - à M. et Mme SAHIN pour un total de 105 415,00 €
- Lot n°35 – 712 m² - 145 € / m² - à M. et Mme BOUTEILLE pour un total de 103 240,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord pour réaliser les ventes auprès des intéressés tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ces ventes.

20150316-19 Etude pour l'achat d'un nouveau véhicule municipal

Monsieur Patrick ANDRE présente au Conseil Municipal les résultats des recherches de la Commission achat d'un camion, mise en place le 16 décembre 2014, pour mener une réflexion sur l'acquisition d'un nouveau camion aux ateliers municipaux.

La Commission, qui s'est réunie le 02 mars dernier, et après constat des frais d'entretien et de réparation sur les véhicules actuels de la commune sur plusieurs années, a décidé de demander des devis pour les camions suivants :

- Camion IVECO 5 tonnes avec Amphiroll : 43 640,00 € TTC
- Camion IVECO 7 tonnes avec Amphiroll : 47 990,00 € TTC

Le Conseil Municipal débat sur les options techniques pouvant être prises sur ce type de véhicule.

Après en avoir délibéré, la proposition de poursuivre la réflexion sur l'acquisition d'un camion IVECO est adoptée à l'unanimité.

20150316-20 Définition d'une grille tarifaire d'occupation du domaine public

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par manque d'éléments suffisant, il est proposé d'ajourner le sujet pour le reporter à une prochaine séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

DIVERS

20150316-21 Information sur le coût de l'aménagement des locaux de stockage dans le bâtiment de la chaufferie centrale

Monsieur Régis BINETRUY informe le Conseil Municipal que les associations APPAT, Comité des Fêtes, Tennis Club et Les Gaspachos ont été questionnées sur leurs besoins en matière de stockage de matériel, afin de préparer les travaux d'aménagements des locaux qui y seront dédiés.

- L'APPAT et le Tennis Club ont répondu et auront une place dans le local de stockage à proximité de la chaufferie.
- Le Comité des Fêtes aura une place à la Maison de l'Enfance.
- Les Gaspachos ont répondu qu'ils n'avaient pas de besoin de stockage supplémentaire.

Madame le Maire informe du contact de Monsieur GUIBELIN, habitant Le Cheminot, qui pourrait reprendre l'activité des Petits Papiers sur la commune et qui aurait aussi un besoin de stockage à définir.

Avec ces éléments, différents devis de fournitures bois pour la réalisation des rayonnages, ont été demandés à plusieurs entreprises :

- Jurassienne des Bois de Grand'Combe Châteleu
- BigMat des Fins
- Simonin de Montlebon
- SERAC de Morteau

M. BINETRUY informe que le choix de la fourniture s'est porté sur la société SIMONIN pour 2 954,47 € HT dont les pièces de bois n'auront pas besoin d'être retravaillées. La pose des éléments de stockage sera réalisée en régie par les agents des services techniques municipaux.

20150316-22 Courrier de l'association Fuji Dojo de Villers-le-lac

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec le responsable de l'association Fuji Dojo de Villers-le-Lac, le 28 février 2015. L'objet de la rencontre était le déplacement du club de Judo à partir de mars 2015 et pour une durée de 1 à 2 ans dans la nouvelle extension de l'école, en attendant les locaux définitifs du club au premier étage de la salle des fêtes.

Du fait de ce déplacement, et parce que l'association Fuji Dojo n'est pas domiciliée sur la commune de Montlebon, son responsable avait été informé qu'il ne serait plus possible d'effectuer les cours de karaté sur la commune durant cette période de transition.

Par courrier du 04 mars dernier, l'association Fuji Dojo demandait à la commune de réviser sa position afin de pouvoir leur permettre la pratique de leur sport sur Montlebon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas donner suite à la demande du club Fuji Dojo. Un courrier sera transmis au responsable en lui précisant que leur situation pourra être revue lorsque les locaux définitifs du club de Judo seront opérationnels.

20150316-23 Scrutins des élections cantonales les 22 et 29 mars 2015

Les tableaux des permanences pour les scrutins du 22 et 29 mars prochains, sont revus et complétés afin que tout soit prêt pour les élections départementales.

Il est précisé que la fonction d'assesseur confiée par le Maire aux Conseillers Municipaux figure parmi les missions qui leur sont dévolues par la loi, conformément à l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales. A cet égard, tout conseiller municipal qui refuse, sans excuse valable, d'exercer les fonctions d'assesseur d'un bureau de vote peut être déclaré démissionnaire d'office par le tribunal administratif.

La définition des permanences ayant été difficile à mettre en place, des règles de remplacements obligatoires pourront être mises en place pour les prochains scrutins.

20150316-24 Proposition d'une pièce de théâtre « Orages d'acier » d'après les journaux de guerre d'Ernst JUNGHER

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de représentation théâtrale de la pièce « Orages d'acier » d'après les journaux de guerre d'Ernst Junger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la proposition.

20150316-25 Calendrier mairie

- Lundi 23/03/2015 à 20h15 : Comité des Fêtes – préparation de la Foire du 01^{er} mai 2015
- Lundi 30/03/2015 à 20h00 : Commission Finances
- Mercredi 01/04/2015 à 20h15 : Conseil Municipal – Débat d'Orientation Budgétaire
- Mardi 07/04/2015 à 20h00 : Présentation du Plan Local d'Urbanisme aux élus
- Jeudi 09/04/2015 à 20h00 : Comité de pilotage de la micro-crèche de Derrière-le-Mont
- Vendredi 10/04/2015 à 19h45 : Conseil Municipal – Approbation des Budgets Primitifs 2015
- Samedi 11/04/2015 à 10h00 : Visite de la chaufferie centrale, de la Maison de l'Enfance et du chantier de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

20150316-26 Calendrier divers

- Mardi 17/03/2015 à 20h00 : réunion élections départementales – Agir pour vous
- Vendredi 20 mars 2015 à 20h00 : Audition des élèves de l'école de Musique du Val de Morteau à l'église des Gras
- Mardi 24/03/2015 à 20h15 : Commission Communale des Impôts Directs
- Jeudi 26/03/2015 : Fête du Livre à Morteau
- Jeudi 26/03/2015 à 18h00 : Vernissage de l'exposition « Cabinet(s) de curiosités » au musée des Maisons comtoises à Nancray
- Samedi 28 mars 2015 à 20h00 : AG de Arts Traditions populaires du Beugnon – Fermes-musée du Pays Horloger
- Mercredi 08/04/2015 : Salon professionnel des structures, services d'accueil et d'hébergement des personnes âgées dépendantes à Lyon
- Samedi 18/04/2015 à 19h30 : repas de la section de Morteau de l'ADAPEI

La séance est levée à 22h25.

**Le Maire
Catherine ROGNON**

